



**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
COMMUNE DE SCHOELCHER**



ARRETE N°...205

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE
LA MANIFESTATION « FIER DE MON QUARTIER »
ORGANISEE PAR LA CACEM AU QUARTIER LA COLLINE LE
SAMEDI 07 DECEMBRE 2024 SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE SCHOELCHER**

- **Le Maire,**
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'arrêté Ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1, quatrième partie, Signalisation de Prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977,
- **Vu** la demande formulée par le chef de service Sécurité/ CLSPD/ et Risques Majeurs en date du 03 décembre 2024,
- **Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de la fête des voisins organisée le samedi 07 décembre 2024 au quartier la Colline sur le territoire de la commune de Schoelcher,
- **Considérant** que pendant la durée la manifestation, il y a lieu de protéger les biens publics et privés ainsi que les usagers ;

ARRETE :

Article 1 :

Le samedi 07 décembre 2024, de 06h00 à 13h00, la circulation sera mise à sens unique et le stationnement interdit à la rue des Lauracées dans sa portion comprise entre la route de Démarche (Coté habitation JULTAT) et la rue des cocotiers.

La circulation et le stationnement seront interdits à la rue des Lauracées dans sa portion comprise entre les axes d'entrées et de sorties de la rue des cocotiers.

Une déviation sera mise en place par la rue des cocotiers.

Article 2 :

La Police Municipale de la Ville sera chargée de l'application du présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de l'exécutif et publié.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Schoelcher,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable de la Sécurité/CLSPD et Risques Majeurs

Fait à Schoelcher le,

06 DEC. 2024



Le Maire,
Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARIVE

